

La loi du 17 juillet 2001 a institué le Fonds National de Prévention (FNP) et a confié sa gestion à la Caisse des Dépôts. L'une des missions qui lui ont été confiées consiste à réaliser des statistiques sur les accidents et maladies professionnelles. Une circulaire de 2004 demande à la CNRACL de mettre à la disposition des employeurs les outils nécessaires à la collecte de données sur les risques professionnels afin d'alimenter la Banque Nationale de Données (BND) : elle propose donc alors l'outil de recueil Prorisq.

■ Alimentation du logiciel Prorisq

La saisie dans l'outil Prorisq des données AT/MP (accidents du travail et maladies professionnelles), est une des conditions d'éligibilité au dispositif de soutien financier que le FNP apporte aux collectivités territoriales. D'autres dispositifs, liés aux partenariats entre certains Centres de Gestion et le FNP pour la prévention des risques professionnels et notamment la mise en place du Document Unique, prévoient l'alimentation de Prorisq.

Deux cas de figure se présentent alors :

- **Conventionnement CDG/FNP réalisé avant 31/12/2013 :**
pas d'obligation pour les collectivités (ou le CDG) d'alimenter Prorisq.
- **Conventionnement à compter du 01/01/2014 :**
obligation pour les collectivités ou le CDG d'alimenter Prorisq.

■ Alimentation et édition du RASSCT

L'article 49 du décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive de la Fonction publique territoriale, fixe comme mission aux CDG de réaliser un Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail dans les collectivités territoriales (RASSCT).

Ce document se présente sous la forme d'un fichier informatique pouvant être généré à partir de Prorisq : il est automatiquement alimenté par Prorisq pour les données relatives aux AT/MP.

Deux versions sont proposées :

l'une pour les collectivités individuelles,



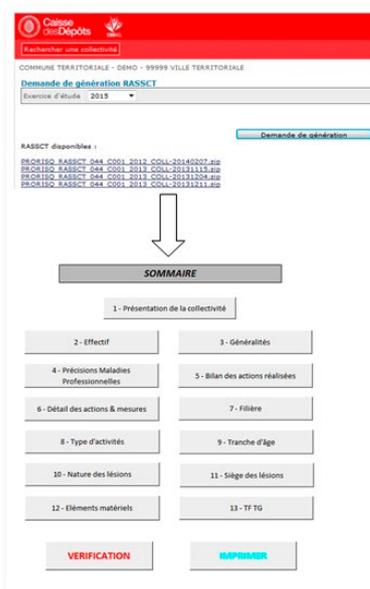
Rechercher une collectivité

COMMUNE TERRITORIALE - DEMO - 99999 VILLE TERRITORIALE

Informations collectivité

Identifiant collectivité	044 C001
N°CNRACL	044 C001
Raison sociale	COMMUNE TERRITORIALE - DEMO
Contexte	Territorial
Adresse	HOTEL DE VILLE
Type	Mairie
Code postal	99999
Ville	VILLE TERRITORIALE
INSIRET	21440109300015
CTP rattaché	Non
Téléphone	

▶ Consultation des services
 ▶ Effectif et budget consacrés à la prévention
 ▶ Effectif équivalent temps plein par filière
 ▶ Heures Travaillées
 ▶ Gestion des fournisseurs
 ▶ RASSCT



Rechercher une collectivité

COMMUNE TERRITORIALE - DEMO - 99999 VILLE TERRITORIALE

Demande de génération RASSCT

Exercice d'étude : 2013

RASSCT disponibles :

PRORISSO_RASSCT_044_2004_2012_COL-20140207.xls
 PRORISSO_RASSCT_044_2005_2013_COL-20131113.xls
 PRORISSO_RASSCT_044_2006_2013_COL-20131204.xls
 PRORISSO_RASSCT_044_2008_2013_COL-20131214.xls

SOMMAIRE

1 - Présentation de la collectivité

2 - Effectif

3 - Généralités

4 - Prévisions Maladies Professionnelles

5 - Bilan des actions réalisées

6 - Détail des actions & mesures

7 - Filtré

8 - Type d'activités

9 - Tranche d'âge

10 - Nature des lésions

11 - Siège des lésions

12 - Éléments matériels

13 - TF TG

VERIFICATION IMPRIMER

l'autre pour les Centres de Gestion et leurs collectivités rattachées.

Une mise en œuvre rapide, simplifiée et transparente pour les collectivités

Après avoir contacté la Caisse des Dépôts (www.prorisq.org) pour l'ouverture de votre compte client, nous vous proposons, avec notre partenaire Sofaxis un transfert automatique des données AT/MP collectées dans le cadre du contrat d'assurance vers Prorisq.

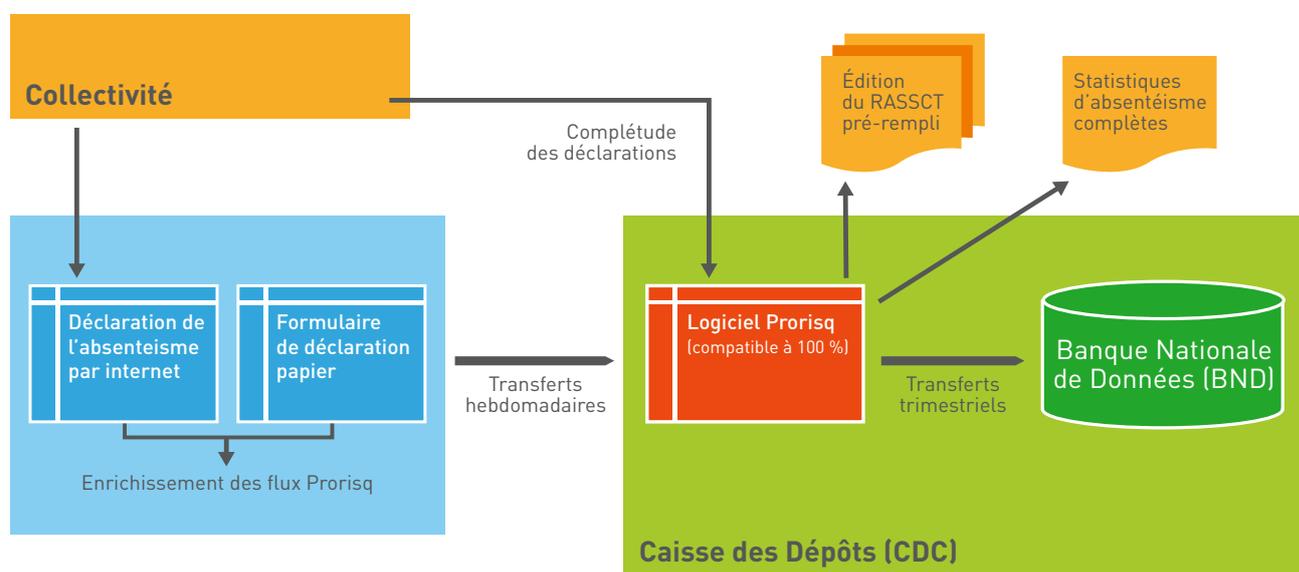
Nous réalisons pour vous le lien entre notre service en ligne de Déclaration des absences pour raison de santé et le logiciel Prorisq. L'alimentation de Prorisq devenant obligatoire pour de plus en plus de collectivités territoriales, nous vous évitons ainsi un travail de saisie multiple.

L'approvisionnement de l'outil Prorisq vous permet également de remplir **vos obligations en termes d'alimentation de la Banque Nationale de Données (BND)** gérée par la CNRACL.

Ce transfert vers Prorisq se caractérise par :

- une possibilité de reprise d'antériorité des déclarations AT/MP au démarrage de l'interface,
- un transfert automatisé hebdomadaire des nouvelles déclarations et modifications apportées sur les déclarations déjà transférées, assurant une mise à jour permanente,
- les données maîtresses restent celles de la base Prorisq : toute information transférée peut être complétée et reste modifiable par la collectivité. Le référentiel Prorisq est revu annuellement par le club utilisateurs de notre espace clients,
- la possibilité d'interfacer l'ensemble des collectivités rattachées au contrat groupe pour un Centre de Gestion.

LE LOGICIEL PRORISQ EST ALIMENTÉ DIRECTEMENT PAR NOTRE OUTIL DE DÉCLARATION DES ABSENCES EN LIGNE AVEC **UNE COMPLÉTUDE À 100 % DES DONNÉES**



Pour tout complément d'information, veuillez contacter notre plateforme de gestion :

Collectivités Service Plus : Tél. : 01 34 53 56 56 - Fax : 01 34 53 56 10

Internet : www.cnp-statal.com - E-mail : service-plus@cnp.fr

Les informations contenues dans ce document sont non-contractuelles et susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. L'éditeur de ce document ne saurait voir sa responsabilité tant contractuelle que délictuelle engagée, pour les dommages découlant des actions commises ou omises en raison du contenu de l'information fournie.